



SESSION PLENIERE DU 23 MARS 2023
CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE SPORTIVE
RÉGIONALE

Le CESER apporte sa contribution en amont de l'élaboration de la stratégie sportive territoriale. Cette stratégie s'appuiera sur le [projet sportif territorial \(PST\)](#), réalisé par la conférence régionale du sport. Le CESER profite de cette contribution pour apporter son avis sur certains aspects du PST.

La CGT étant en mobilisation contre la réforme des retraites, elle n'a pas participé au débat sur cette contribution.

[L'AVIS DU CESER \(disponible ici\)](#)

Le CESER attire dans cette contribution l'attention de la Région sur des enjeux structurants pour le sport ligérien, qui vont au-delà des trois axes prévus par la Région pour sa future stratégie. Il entend également souligner quelques points de vigilance. Le Projet sportif territorial, que le CESER considère être de qualité, est une source importante pour l'élaboration de la stratégie régionale sportive. La contribution du CESER souligne que d'autres éléments de contexte sont également à intégrer.

Le **projet sportif territorial (PST)** vise à **faciliter l'accès à des pratiques** sportives de qualité et sécurisées, pour tous les publics, partout sur le territoire, et à contribuer à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et à leur héritage tout en tenant compte du **contexte post-pandémique** qui impacte les pratiques.

Le CESER souligne des points de vigilance concernant l'accès des jeunes non scolarisés et à ceux en situation de handicap aux activités sportives dans le cadre des projets éducatifs de territoire.

Il souligne l'impact de la montée des **activités sportives non fédérées**¹, qui vient percuter les logiques et principes d'aménagement du territoire.

¹exemple : salles de sport privées

Concernant le soutien au sport de haut niveau, le CESER souligne l'attention à porter aux sports aux moindres retombées médiatiques. **Le CESER souligne ainsi le risque d'une trop grande focalisation sur les sports médaillables ou le sport spectacle, dont les « retombées positives ne doivent pas faire oublier les défis du quotidien qui reposent largement sur le tissu associatif et les soutiens publics de proximité ».**

Cette remarque est d'autant plus pertinente que la Région mise sur l'événementiel et le soutien affirmé à quelques éléments très médiatiques, à l'image du Vendée Globe, des 24h du Mans, ou cette année du Pays de Loire Tour à Vélo.

Le CESER souligne également son attachement à la mission de formation aux métiers de l'animation et de l'éducation populaire réalisée par le CREPS.

La CGT partage cette préoccupation.

Le PST évoque les pistes possibles du service civique et du service national universel (**SNU**) qui peuvent être mobilisés par les acteurs du sport. Le CESER s'interroge sur les modalités de mise en place et d'évolution du SNU, notamment sur le volet « mission d'intérêt générale ».

Cette remarque fait écho aux critiques d'un certain nombre d'acteurs du territoire contre le service civique universel. Voir à ce sujet le [tract de nos camarades de la FERC et de la fédération des services publics](#) dont nous reprenons un extrait :

Ce dispositif rencontre l'opposition constante d'une large majorité des acteurs de l'éducation populaire depuis qu'ils sont sollicités pour y intervenir. D'ores et déjà, alors même que le dispositif était basé sur le volontariat, celui-ci a donné lieu à de très nombreux incidents et signalements pour des faits de maltraitance ou d'abus ayant occasionnés des malaises.

De même, le coût d'un tel dispositif (plus de 2000 euros par participant pour 15 jours), pris sur le budget de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports représente un gâchis considérable d'argent public qui trouverait un bien meilleur emploi pour financer l'éducation populaire, le service public d'éducation et permettre une réelle complémentarité éducative entre

l'Education Nationale et l'éducation populaire portée tant par les associations que le service public

A l'opposé des valeurs d'émancipation de la jeunesse que nous portons en tant qu'actrices et acteurs de l'éducation populaire, le SNU s'inscrit dans une démarche d'encadrement de la jeunesse que nous rejetons.

Le CESER s'interroge enfin sur le changement récent de positionnement de la Région, qui se place en **organisatrice d'évènements** et ne semble pas ou peu associer le mouvement sportif. Dans ce contexte, le CESER rappelle l'importance du mouvement sportif dans le maintien du lien social de proximité, l'ancrage de la pratique et de la culture sportive et son appropriation par le public.

VOTES : l'avis a été adopté à par 68 voix pour et 4 abstentions.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21